

Assemblée Générale de la MSA ALPES DU NORD (Isère, Savoie, Haute-Savoie)

- : - : -

**7 Avril 2017
à LA ROCHE SUR FORON
(Haute-Savoie)**

L'An Deux Mille Dix Sept, le 7 Avril, s'est déroulée à LA ROCHE SUR FORON (Haute-Savoie) l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 9 H.30 sous la présidence de M. le Président Jean-Jacques EXERTIER. Il souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

M. EXERTIER remercie tout particulièrement les délégués cantonaux qui constituent l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord, composée de 619 élus répartis sur les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Aujourd'hui, 155 délégués sont présents (25,04 %).

Le quorum étant atteint, M. EXERTIER constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

Puis, il présente les personnalités installées en tribune :

- M. Sébastien MAURE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
- M. Thierry GIRARD, 1er Vice – Président de la MSA Alpes du Nord
- Mme Martine JACQUET, Vice-Présidente – Référente des OPA Haute-Savoie - MSA Alpes du Nord
- M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord
- M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Général de la Haute-Savoie

Il remercie ensuite toutes les personnalités présentes et fait part des excuses pour les absents.

Il ajoute qu'en raison de la période de réserve électorale, les représentants de l'Etat ne sont pas en mesure, cette année, de participer aux travaux de notre Assemblée Générale et ils nous demandent de bien vouloir les excuser.

Pour respecter la parité entre les départements du territoire Alpes du Nord, l'Assemblée Générale de la Caisse se tient, cette année, à LA ROCHE SUR FORON à l'Espace Le Môle du Parc des Expositions.

Comme il est de coutume, M. EXERTIER invite M. Sébastien MAURE, Maire la commune accueillant les travaux de l'Assemblée Générale, à prendre la parole et le remercie pour son mot d'accueil dont un extrait est repris ci-après :

« ... Il en faut aujourd'hui du courage et du travail pour faire vivre une exploitation familiale, pour cultiver, pour élever, soigner les bêtes, tous les jours, dans des conditions souvent difficiles. De l'humilité et de l'abnégation, il en faut beaucoup devant Dame Nature qui décide pour nous de la qualité et de la quantité de la récolte, au mépris de l'investissement personnel et financier.

Il en faut encore pour surmonter les épreuves quand les prix de la production ne couvrent pas les charges et qu'il faut accepter aides, subventions, report de crédits, différés de charges comme une dépendance supplémentaire.

En vous accueillant, j'ai l'occasion de vous dire tout le respect et tout l'intérêt que j'ai pour le monde agricole. Parfois, on vous qualifie de jardiniers de la terre ou de gardiens de la nature. Je préfère, pour ma part, vous voir comme de grands professionnels investis dans une mission supérieure qui consiste à bien nourrir tous les habitants de la planète ... ».

M. EXERTIER laisse, ensuite, la parole à M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dont un extrait de son intervention est également repris ci-après :

« ... En saluant la MSA, je salue les agriculteurs, les salariés d'organismes agricoles, leurs représentants, des gens qui prennent du temps et de l'énergie pour sauvegarder un dispositif qui est extraordinaire. En vous saluant, je salue une agriculture organisée. L'agriculture a certes des difficultés mais elle a des fiertés. Et parmi les fiertés de l'agriculture, il y a des fiertés techniques, bien évidemment, de l'organisation, de la production. Il y a des fiertés qui sont représentées par les organisations professionnelles agricoles. Cette agriculture, elle a aussi la fierté d'avoir son modèle social. Même si vous vous sentez parfois un peu impuissants et en difficulté, vous en tenez les rênes. Ce n'est pas facile mais vous les tenez. Continuez à le faire ! Enfin, le monde agricole et rural à son propre enseignement. Vous affirmez vos spécificités sur le terrain, dans le pays. Gardez ces spécificités si vous le pouvez ... ».

Après avoir remercié M. MONTEIL et M. MAURE pour leur venue et pour leur propos valorisant la profession agricole, il procède à **la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.**

1^{er} collège : Mme Isabelle RENAUD
2^{ème} collège : M. Serge BOURGUIGNON
3^{ème} collège : M. François ROZIER

Le secrétaire de séance est M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

PRESENTATION DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET INFORMATION

Avant d'entrer dans le vif des travaux de l'Assemblée Générale, M. le Président EXERTIER, présente le **déroulement des travaux de cette matinée.**

La première partie sera consacrée :

- **à la présentation des différents rapports,**
- **à la présentation de 4 motions,**
- **aux réponses aux questions des délégués** qu'ils avaient la possibilité de poser dans l'espace réservé à cet effet au dos du coupon – réponse.

En deuxième partie et pour illustrer le thème de cette Assemblée Générale qui s'intitule :

« Agir au plus près des adhérents et des territoires »,

une représentation théâtrale « Aimer ça (la vie) » sera jouée par la Cie Les Héliades, comme annoncé sur le carton d'invitation.

Sous forme de suite de scènes (sketches), cette pièce présente les différents champs d'intervention de la MSA en valorisant notamment son guichet unique et le rôle du délégué.

Cette seconde partie sera introduite par M. GIRARD, 1^{er} Vice-Président de la MSA Alpes du Nord.

Il informe les participants qu'ils pourront, à l'issue des travaux, accéder **aux animations proposées au rez-de-chaussée**, qu'il présente ci-après :

- un **stand sur le pôle numérique « MSA en ligne »** en lien avec le thème phare des actions de territoires 2017, où ils seront accueillis par notre jeune équipe des services civiques.
- un **stand tenu par l'AFDI - Agriculteurs Français et Développement International** - Association de Solidarité Internationale depuis 40 ans qui construit des partenariats entre les mondes agricoles français et ceux des pays en voie de développement.

Ancrée dans le territoire, elle est composée de professionnels de l'agriculture (agriculteurs, techniciens, cadres), tous membres d'organisations paysannes françaises.

Ces femmes et ces hommes engagés dans la coopération internationale s'appuient sur leurs expériences syndicales, économiques et sociales pour qu'AFDI poursuive ses trois objectifs :

- l'engagement en faveur de l'agriculture familiale,
- l'accompagnement d'organisations paysannes des pays en développement
- et la sensibilisation du monde agricole français au développement international.

En Alpes du Nord, 3 projets d'appui à l'organisation agricole sont en cours :

- en Isère auprès d'une union de coopératives maliennes dans le domaine de la culture de céréales,
- en Savoie, 2 projets à Madagascar auprès d'une coopérative d'apiculteurs d'une part et auprès d'une coopérative laitière d'autre part.

Grâce aux 3 personnes présentes sur le stand, l'association soutenue par la MSA, se tient prête à détailler davantage ses activités auprès des participants intéressés.

- **une exposition présentant, par territoire, un trombinoscope de nos élus MSA** animant les 12 Comités Locaux en Alpes du Nord.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

M. le Président EXERTIER soumet à **l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2016** qui a été publié sur le site Internet de la MSA Alpes du Nord dans la rubrique « Vous êtes élus MSA ».

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAISSE

Puis, M. EXERTIER donne la parole à M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du **rapport d'activité de la Caisse**.

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les administrateurs,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs

Comme l'an passé et pour la seconde année, nous avons fait le choix de rédiger, particulièrement à votre intention, le rapport d'activité détaillé qui vous a été remis dans votre dossier de séance.

Celui-ci vous permettra de retrouver toutes les informations relatives à l'activité, aux grandes évolutions réglementaires et aux principaux événements de notre caisse. N'hésitez pas à vous y reporter durant toute l'année 2017.

L'année dernière, j'avais – eu égard à la proportion de nouveaux délégués – insisté dans mon rapport d'activité sur la présentation des différents secteurs d'intervention de la caisse.

Je voudrais cette année, consacrer davantage de temps à la présentation de sujets internes au fonctionnement de notre MSA :

- d'abord en examinant avec vous les chiffres clés d'évolution de notre activité,
- ensuite en abordant quelques éléments vous permettant de mieux appréhender notre gestion et notre feuille de route jusqu'en 2020,
- comme l'an passé, je vous présenterai ensuite deux zooms : l'un relatif aux mesures d'accompagnement de la crise et l'autre relatif à notre relation de service. Nous clôturerons d'ailleurs ce rapport par la présentation d'un film sur ce thème.

Venons en tout de suite aux chiffres clés et principaux éléments à retenir de l'année 2016.

Alpes du Nord regroupe 157 200 adhérents soit près de 6,4 % de la population de nos trois départements. Les salariés sont environ 97 000 et les non salariés 60 000.

Vous pouvez constater que nos bénéficiaires diminuent dans les domaines de la retraite (de 1 %), en couverture maladie (de 0.2 %). Vous noterez une forte augmentation (plus de 13 %) du nombre d'affiliés dans le domaine de la famille. Ceci s'explique spécifiquement par l'arrivée de la Prime d'activité au 1^{er} janvier 2016.

A fin décembre 2016 nous comptons 1 760 bénéficiaires de cette prime d'activité et ce sont près de 2 600 personnes qui ont été bénéficiaires de la prime au moins un mois dans l'année.

Je vous laisse prendre connaissance de la répartition entre les départements et les salariés / non salariés mais ce sujet fait évidemment écho à l'évolution du revenu agricole sur lequel le Président reviendra tout à l'heure.

Nos ressortissants actifs sont globalement stables. A noter néanmoins une diminution du nombre d'entreprises affiliées et, comme l'an passé, la disparition d'environ 100 chefs d'exploitation.

Les prestations versées sont en diminution de 0,5 % entre 2015 et 2016 et s'élèvent à plus de 465 M€. La branche retraite couvre 61,5 % des engagements financiers, la santé presque 27 %, alors que la famille ne représente qu'environ 5 % des dépenses.

En matière de santé, environ 1/3 des dépenses est consacré aux honoraires, 1/3 aux prescriptions et transports. Le dernier tiers est consacré aux dépenses d'hospitalisation pour 15 % et pour 21 % aux Indemnités journalières, aux rentes Accident du travail et aux Pensions d'invalidité.

Dans le domaine de la famille, les prestations logement représentent 19 %, les minima sociaux (RSA, prime d'activité, Allocation Adulte Handicapé ...) 22 %, alors que les Prestations familiales et autres prestations d'accueil des enfants représentent 59 %.

Concernant le secteur retraite, Alpes du Nord couvre plus de 100 000 retraités : 60 % sont des non salariés et 40 % des salariés et ce sont près de 6 000 dossiers nouveaux qui ont été liquidés en 2016.

Terminons par les cotisations et contributions qui représentent maintenant moins de 300 M€. Ce poste est en diminution d'environ 0,4 % en 2016 et devrait diminuer encore en 2017 eu égard aux diminutions d'assiettes qui seront rappelées à la fin de cette intervention.

Il est intéressant de regarder le rapport cotisations sur prestations qui s'établit à 64 % ce qui signifie que pour 1 Euro de cotisations encaissé, c'est 1,5 Euros de prestations qui sont versés. Ce rapport ne montre pas une mauvaise gestion de la MSA mais bien un déséquilibre démographique et une dynamique d'affiliation qui est insuffisante pour faire face au vieillissement de nos assurés agricoles. Cet écart fait l'objet d'une compensation inter régimes. Autrement dit, c'est le régime général ou la solidarité nationale qui vient contribuer au financement des prestations versées pour les populations agricoles.

Je voudrais très rapidement souligner l'énorme travail qui a été mené par les services afin d'une part, d'assurer notre mission de proximité et d'accompagnement des adhérents et des entreprises et d'autre part, de conduire les actions sur les territoires qui seront évoquées tout au long de cette Assemblée Générale.

Voici en une diapositive par thème, quelques éléments à retenir :

- Pour la Santé Sécurité au Travail : l'équipe des 8 médecins du travail, deux infirmières et 6 conseillers de prévention ont effectué plus de 8 000 examens médicaux, réalisé 413 interventions autour des thèmes prioritaires du plan SST et conduit de nombreuses actions d'importance : formation, conseil aux entreprises ou exploitations, ou actions thématiques, par exemple l'accompagnement auprès des producteurs de reblochon fermier « bien dans son travail bien dans sa vie »,

- Dans le domaine de la prévention santé, les actions et dispositifs s'étoffent : stop déclic tabac, instants santé, ateliers d'éducation thérapeutiques, dépistage des cancers de la peau. Plus de 540 000 € sont mobilisés pour dépister, sensibiliser, mener des actions de terrain autour des thématiques de prévention santé,
- Pour l'action sanitaire et sociale (ASS), l'équipe des 20 travailleurs sociaux a mené 7 500 interventions sociales, principalement autour des questions d'accès aux droits et aux soins. De nombreux projets locaux, ateliers ou actions de terrain ont été conduits. Insistons de nouveau sur l'ampleur du budget consacré aux prestations d'ASS : 2,9 M€. Une somme qui se concrétise sur le terrain : à titre d'exemple, ce sont 1 000 enfants qui ont été bénéficiaires de tickets loisirs, 260 jeunes bénéficiaires de la prestation accompagnant la rentrée scolaire, de très nombreuses familles ou personnes âgées aidées dans le cadre de secours ou d'un maintien à domicile,
- Du côté des professionnels (entreprises et exploitants), nos actions d'accompagnement se sont multipliées autour des dynamiques d'installation ou de cessation d'activité, d'informations de futurs retraités, ou pour faciliter la montée en charge de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) : 285 entreprises et 155 tiers déclarants sont concernés et ce sont près de 2 000 établissements qui ont intégré la DSN.
 Cette DSN est sur les rails mais, comme toutes les évolutions majeures, elle pose de nombreuses difficultés de démarrage pour les entreprises, les cabinets comptables, les éditeurs de logiciels et la MSA bien sûr. Nos équipes DSN sont engagées et mobilisées et nos relations sont quotidiennes avec tous ces acteurs pour résoudre une à une les difficultés qui se présentent.
- Terminons avec le Groupe MSA qui poursuit également le développement de son offre de services. La régionalisation au niveau des caisses MSA de Rhône Alpes est aujourd'hui effective.
 - Bulle d'air – service de répit à domicile - couvre aujourd'hui 5 départements et contribue au déploiement de nouvelles associations dans toute la France,
 - Présence verte PRO apporte une solution innovante auprès d'entreprises de notre territoire permettant notamment de sécuriser les travailleurs isolés,
 - Itinéraires de santé dans un cadre rénové associant les caisses de retraite, étoffe son offre en lien avec les comités départementaux : conduites automobile seniors, action « du mal être à un nouveau bien être », prévention dans les résidences autonomie,
 - Présence verte a également fortement rénové son offre,
 - Beg Porz, en lien avec la MSA, développe des offres dédiées de tourisme social : colonies de vacances ou séjours seniors.

Sur tous ces sujets, je crois qu'il est essentiel que vous puissiez continuer encore et encore à communiquer, à faire connaître et à relayer l'importance de l'action conduite par la MSA auprès des ressortissants, ainsi que notre engagement financier.

Je propose maintenant que nous prenions un temps spécifique permettant d'aborder des sujets internes au fonctionnement de notre MSA.

Arrêtons-nous quelques minutes sur la **gestion de la caisse**.

Le financement de la caisse est assuré via une allocation de gestion attribuée par la Caisse centrale de MSA. Celle-ci dépend du volume d'activité, de la typologie des ressortissants et des prestations gérés par la caisse mais en aucun cas des cotisations perçues.

Cette allocation de gestion est réduite chaque année afin d'intégrer les efforts attendus en matière de diminution d'effectifs et de baisse des charges de fonctionnement. Je vous rappelle que sur la période de la COG (2016 à 2020), l'Etat a imposé à la MSA :

- une diminution de 1 300 postes. Ces postes sont donc non remplacés au fur et à mesure des départs en retraite,
- une baisse des charges de fonctionnement de 15 % sur 4 années.

Concrètement pour la MSA Alpes du Nord ce sont :

- environ 30 Equivalents Temps Plein qui ne seront pas remplacés sur la période, soit environ 35 salariés.
- plus de 600 000 € d'économies qu'il nous faut réaliser sur les charges de fonctionnement de la caisse sur 4 années.

Ces efforts sont très conséquents. Ils sont certes pour partie représentatifs de la baisse de l'activité agricole mais obligent à réinterroger nos méthodes de travail, l'envoi de certains documents, le temps consacré à certaines activités ...

Pour revenir à 2016, vous le voyez, nos dépenses s'établissent à :

- 19.6 M€ pour les dépenses de personnel,
- 5 M€ pour les dépenses de fonctionnement,
- les autres dépenses sont liées à l'ASS, y compris les Prises en Charges de cotisations et les dépenses techniques de Prévention.

L'allocation de gestion représente un peu plus de 27 M€. Le poste des « autres recettes » intègre des recettes liées à la gestion pour compte et à la mise en œuvre de plusieurs conventions en action sociale.

Notre coût de gestion s'améliore très sensiblement à 148,5 € par Unité d'Activité mais reste de 1.8 € supérieur à la moyenne des caisses de MSA et nous positionne au 24^{ème} rang sur les 35 caisses.

Ceci s'explique notamment par nos récents investissements immobiliers qui font peser une charge nouvelle d'amortissement et par une diminution des recettes de gestion pour compte.

Evoquons maintenant les mutualisations de proximité qui constituent un axe fort de nos travaux 2016 qui se concrétiseront en 2018

Je laisserai le soin au Président de rappeler le cadre politique de cette démarche conduite nationalement et qui va nous amener à mutualiser des activités de production, notamment entre nos deux MSA : Alpes du Nord et Ain Rhône.

Vous n'ignorez pas que de nombreuses activités sont d'ores et déjà mutualisées au plan national. Citons, par exemple, l'assistance aux extranauts, les rentes Accidents du travail ou, plus récemment, la garantie contre les impayés de pensions alimentaires.

Dans ce cadre, Alpes du Nord gère déjà pour le compte de neuf caisses l'activité Invalidité qui représente un effectif d'environ 13 personnes.

Les mutualisations de proximité qui vont s'engager répondent à une dynamique locale. Elles visent à permettre d'anticiper d'éventuelles pertes de compétences techniques ou d'éviter qu'un service descende en dessous de sa taille critique : autrement dit ne permettant plus d'assurer la qualité et la continuité de service attendu.

L'étude conduite durant le 1^{er} semestre 2016 entre nos deux MSA Alpes du Nord et Ain-Rhône, a permis d'identifier plusieurs secteurs dans lesquels une mutualisation permettrait de gagner en qualité de service, en productivité, en sécurisation ou en gestion des compétences.

A l'issue de ces travaux préparatoires, le Conseil d'administration a adopté le programme de mutualisation jusqu'en 2020. Il permet d'affirmer les forces d'Alpes du Nord et de s'inscrire dans une vision gagnant / gagnant pour les deux caisses. Sans détailler ce programme, il faut retenir qu'il permet de consolider l'engagement d'Alpes du Nord dans le domaine de la Gestion pour Compte (*il s'agit particulièrement de l'activité réalisée pour nos partenaires MUTUALIA et pour AGRICA*) et dans l'activité de prestations en nature hors établissements (*c'est-à-dire les consultations médicales, actes de kinés, etc ...*).

Ain Rhône assurera en retour la gestion des prestations ayant un lien avec les établissements de santé, ainsi que les indemnités journalière et la CMUC.

Dans le domaine des cotisations, la gestion « non salariés » sera assurée par Alpes du Nord, alors que les cotisations « salariés » seront confiées à la MSA Ain Rhône.

Je crois important de préciser et d'insister sur le fait que – pour l'adhérent cette démarche sera transparente – son interlocuteur restera en proximité la MSA Alpes du Nord aussi bien pour son accueil physique que pour ses appels téléphoniques ou mails.

Vous le voyez, la nouveauté de cette démarche c'est de conduire **en proximité et surtout avec une grande réciprocité d'actions** ces mutualisations. C'est un beau challenge auquel se sont attelées les équipes afin que nous puissions être au rendez-vous tout début 2018.

Le dernier élément de cadrage que je me propose de vous présenter est le Contrat Pluriannuel de Gestion dit CPG qui est la déclinaison pour Alpes du Nord de la Convention signée entre l'Etat et la CCMSA => la fameuse COG Convention d'Objectifs et de Gestion.

Adopté par le Conseil d'administration au second semestre 2016, ce contrat fixe les objectifs et moyens pour la période 2016-2020.

Je crois qu'il nous faut être transparent. Parmi les 6 grands axes dont vous pouvez prendre connaissance à l'écran, les 50 objectifs, les 183 actions toutes ne sont pas d'égale importance.

Mais, il ne faut pas nous tromper c'est bien de qualité de service, de qualité de notre gestion ou d'actions entrant dans notre mission de service public dont nous parlons.

Sans être trop long, voici quelques exemples :

- respect de délais de liquidation de feuilles de soins,
- développement du parcours santé des aidants,
- taux de participation aux actions de dépistage,
- nombre de formations sur la prévention des chutes de hauteur,
- taux de dossiers les plus anciens en matière de RSA,
- M² de surface par agent,
- taux d'absentéisme,
- Respect du budget notifié par la CCMSA.

Vous le voyez : délais, coûts, pilotage, ressources humaines, proximité, prévention, en fait tous les domaines sont concernés et participent donc à l'évaluation faite par les Pouvoirs Publics de notre MSA.

Voilà en résumé quelques éléments forts de cette année 2016. Je vous propose maintenant de vous présenter deux ZOOMS THEMATIQUES.

- Le premier concerne les mesures d'accompagnement financier de la crise agricole,
- Le second portera sur la relation de service.

Pour ce 1^{er} Zoom, examinons l'engagement financier des mesures d'accompagnement de la crise.

Pour rappel, en 2015, 4 mesures avaient permis de mobiliser plus de 3,8 millions d'Euros pour Alpes du Nord. Pour 2016, les dispositifs mis en œuvre sont au nombre de 5 :

- des prises en charges de cotisations pour 920 000 € et 343 bénéficiaires. La moyenne de prise en charge est de près de 2 700 € par bénéficiaire. 78 % de cette somme ont été orientés vers des exploitants du département de l'Isère.
- l'option pour le calcul des cotisations sur l'année N-1 qui a été possible pour 345 personnes et 370 000 € d'allègement de charges, soit en moyenne 1 070 € par adhérent. 82 % des bénéficiaires sont basés en Isère.
- la réduction de l'assiette AMEXA qui représente 9.7 Millions d'Euros de réduction de cotisations dont vous voyez la répartition par département.

Au total, ce sont donc environ 11 Millions d'Euros de réductions de cotisations ou d'aides qui ont été mobilisées.

Deux dispositifs ont complété ces aides :

- les échéanciers de paiement qui ont représenté plus de 4,5 M€
- le report des cotisations sociales dues en 2016 : la fameuse « année blanche » a concerné 7 668 bénéficiaires (*ceux dont les revenus annuels ont été inférieurs à 4 248 €*). Je vous laisse prendre connaissance de la répartition par département et entre les cotisants de solidarité et les chefs d'exploitation.

Voilà pour ce premier Zoom sur les mesures financières liées à la crise en 2015. Notre second Zoom portera sur le thème de la relation de service et prendra la forme d'un film présentant notre plate forme de services.

L'objectif est de vous permettre de mettre des visages sur ces voix que vous entendez lors de vos appels téléphoniques. Il s'agit aussi de montrer toute l'importance que nous accordons à cette relation téléphonique qui représente près de 210 000 contacts.

Avant cette présentation, quelques rappels. Le courrier reste le premier canal d'entrée en relation avec la MSA avec près de 320 000 plis reçus. Le téléphone croit encore avec 210 000 contacts. Les mails continuent leur montée en charge avec plus de 28 000 entrées.

Les personnes reçues en agence sont environ 36 000 dont 20 % sur rendez-vous.

Les connexions sur le site Internet atteignent 516 000 et vous voyez que le nombre de personnes ayant chargé l'application « Ma MSA et Moi » a plus que doublé à plus de 25 000.

Cette offre numérique est essentielle et je vous laisse constater les progressions dans ce domaine en direction des professionnels.

Avant de vous laisser prendre connaissance du film, je voudrais remercier toutes les équipes de la MSA pour leur engagement au service des assurés agricoles. De nombreuses étapes ont été franchies avec réussite en 2016 et les conditions sont réunies pour nous permettre de franchir celles qui se présentent en 2017.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président EXERTIER remercie M. BISMUTH-KIMPE pour sa présentation concise et précise de l'activité de la Caisse qui associe chiffres et commentaires. Le rapport d'activité fait d'ailleurs partie des documents introduits dans la pochette remise à chacun d'entre vous à l'entrée.

A cette occasion, il remercie aussi le service Communication pour la qualité du diaporama qui accompagne cette présentation, facilitant le suivi de l'Assemblée Générale et des différents rapports ainsi que la compréhension des données chiffrées.

RESOLUTIONS FINANCIERES CONCERNANT LES RESERVES DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

M. EXERTIER laisse la parole à **M. Alexandre LAFON, Agent Comptable**, pour la lecture **des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail**.

Ces résolutions ont été adressées à l'ensemble des délégués par courrier le 21 Mars 2017 avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 7 avril 2017 à LA ROCHE SUR FORON (Haute-Savoie) :

- ⇒ constate qu'au bilan au 1^{er} janvier 2016 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail : 1 680 104,31 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 954 484,65 €
 - soit un total de : 2 634 588,96 €**

- ⇒ décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 904 170,35 euros, en affectant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 775 933,96 euros qui, par effet de la présente, est porté à 1 730 418,61 euros.

- ⇒ constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail : 904 170,35 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 730 418,61 €
 - soit un total de : 2 634 588,96 €**

M. le Président EXERTIER remercie M. LAFON pour cette présentation.

Mises aux voix, les résolutions financières portant sur les réserves de Santé Sécurité au Travail sont adoptées à l'unanimité par les délégués présents.

M. le Président EXERTIER remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT MUTUALISTE PAR M. BLANCHET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ACTION MUTUALISTE

M. EXERTIER invite **M. Thierry BLANCHET, Président de la Commission de l'Action Mutualiste**, à présenter **le rapport mutualiste**.

En préalable, **deux témoignages d'élus**, sous forme de film, introduisent ce rapport mutualiste et présentent une action conduite en 2016-2017 sur le territoire.

« Mesdames, Messieurs,

« Agir au plus près des adhérents et des territoires »

C'est le thème de notre Assemblée Générale cette année. Il intéresse tout particulièrement le réseau des délégués puisqu'il a trait à l'action de proximité conduite par votre caisse de MSA et en particulier aux actions conduites avec les élus, agissant au plus près des adhérents et des territoires.

En tant que Président de la Commission d'Action Mutualiste, je suis ravi de démarrer ce rapport mutualiste 2017 avec le **témoignage de délégués** investis pour faire vivre leur territoire.

Je tenais tout d'abord à les remercier pour avoir joué le jeu de l'interview, exercice difficile dont nous n'avons pas l'habitude, alors un grand merci à Martine, Colette, Simon et Serge...

Ces témoignages nous démontrent qu'avec détermination et investissement, nous pouvons tous construire et proposer des actions ou accompagner des projets sur nos territoires.

Le film réalisé par le service communication de la Caisse que je tiens aussi à remercier donne la parole aux élus à partir de 4 questions posées :

- Comment est née l'action ?
- Quel fut le besoin du territoire ?
- Quelle place les élus ont-ils tenu ?
- Comment s'est déroulée la mise en place de l'action ?

Autant de questions abordées au cours de ces deux premiers courts-métrages, nous en découvrirons deux autres en complément pour conclure ce rapport mutualiste.

La place des élus est primordiale dans la mise en place d'actions de proximité. Grâce à votre connaissance territoriale, votre connaissance des réseaux de proximité - connaissance souvent nécessaire pour la bonne réussite d'une action, vous avez la capacité à détecter les besoins des adhérents et à mobiliser le plus grand nombre autour des actions que vous engagez.

Le bilan 2016 est très encourageant, puisque pas moins de 140 actions ont eu lieu sur nos trois départements, 140 actions conduites à l'initiative des délégués, par les services de la caisse et les collaborateurs de l'Offre de Services. C'est ainsi qu'une dizaine d'actions en moyenne a été mise en place sur chacun des douze territoires.

Les territoires sont certes plus ou moins dynamiques. Mais l'essentiel n'est-il pas que l'ensemble de nos territoires vivent ? L'essentiel n'est-il pas que la MSA soit reconnue comme un acteur du monde rural ? Favorisant par la même occasion la place du réseau d'élus dont vous faites partie.

Cette année encore, plusieurs actions d'envergure se sont déroulées, toujours en lien avec des préoccupations que rencontrent nos adhérents. Elles ont été menées le plus souvent en partenariat pour initier ou entretenir une dynamique collective et conforter notre présence sur les territoires ruraux.

Je citerai notamment :

- Octobre Rose à Gaillard (74), action en faveur de la prévention du cancer du sein → avec la participation de 70 personnes et l'implication des élus du territoire du Genevois
- « Ras le pick-up » à St Jean d'Hérans (38), pièce de théâtre sur le monde agricole actuel en partenariat avec les associations Sitadel et Culture et détente → avec la participation de 150 personnes et l'implication des élus du territoire Sud Isère
- Un forum 1er Secours s'est déroulé à Drumettaz Clarafond (73) en partenariat avec Groupama → avec la participation de 100 personnes et l'implication des élus du territoire Ouest Savoyard
- « Et si on parlait du travail » à St Jean de Maurienne (73), ciné-débat sur la santé des éleveurs → avec la participation d'une quinzaine d'éleveurs présents à cette soirée
- Une représentation du « Mariage de François » à Voiron (38) en partenariat avec l'Association des Agriculteurs du Pays Voironnais → avec la participation de 200 personnes et l'implication des élus du territoire Voiron Grenoble Grésivaudan

La relation partenariale est essentielle dans la mise en place de ce type d'actions. Elle permet de mettre en valeur le rôle d'impulsion de la MSA dans l'animation des territoires ruraux. Elle permet également de donner de l'ampleur à une action conduite sur le territoire.

Ces partenaires, vous les connaissez bien, vous délégués. Vous avez certainement des liens avec eux dans le cadre d'autres fonctions. Alors n'hésitez pas à les solliciter parce qu'à plusieurs on est plus fort.

Nos territoires se sont certes agrandis avec ce nouveau mandat. Mais l'efficience d'une **nouvelle organisation** accompagnant cette mise en place a permis **d'insuffler une nouvelle dynamique et d'entretenir une implication accrue des membres des comités de territoires grâce à :**

- l'implication de nos présidents de territoires,
- une interaction accrue entre le conseil d'administration et les territoires avec la présence d'un administrateur référent dans chaque comité.
- la désignation de référents avec les ambassadeurs de l'Offre de Services, acteurs privilégiés des territoires avec lesquels nous travaillons pour promouvoir et faire connaître l'offre de services du groupe MSA.
- dernièrement, la désignation de référents numériques, présents au cours des « Ateliers MSA en ligne » pour accompagner les adhérents renforce cette logique de travail.

Je n'oublie pas tous les autres délégués relais des comités complétant les équipes, sans qui la représentation territoriale de la MSA serait difficile.

Chacun de vous doit pouvoir trouver sa place dans cette nouvelle organisation !

Je vous le rappelle, vous devez prendre la main sur cette vie mutualiste, vous devez être force de proposition pour construire des actions sur les territoires avec les Présidents de territoire et tous les délégués, votre animateur Matthieu Payer, les services de la MSA, nos partenaires.

Notre ligne de conduite, c'est l'animation de l'échelon local par l'échelon local.

Pour vous accompagner dans cette démarche et ce dynamisme, appuyé par les services de la MSA (j'en profite d'ailleurs pour remercier au nom du réseau des délégués le service d'animation des territoires, le service Relation adhérent, le service Cotisations, le service Communication... j'en oublie certainement, mais que tous soient remerciés pour leur appui dans l'animation de l'échelon local), donc pour vous appuyer dans cette démarche, **la Commission d'Action Mutualiste** élabore des propositions pour le Conseil d'Administration sur tout ce qui concerne la vie des élus.

Elle détermine des orientations pour l'animation de nos territoires ruraux. Au-delà de l'Assemblée Générale annuelle qui nous réunit aujourd'hui, elle impulse aussi des actions destinées à outiller les élus dans leur rôle d'animation des territoires :

- **le forum des territoires** permet chaque année d'informer les élus et de créer un espace d'échanges et de mutualisation des expériences. Le 2^{ème} forum s'est déroulé en novembre 2016. Plus de 70 élus qui ont pu échanger entre eux, rencontrer les collaborateurs de notre caisse et ainsi, s'approprier l'actualité législative par le biais d'ateliers sur la Protection Sociale.
- **le déploiement de formations des élus** : en décembre dernier, une formation de nos présidents de territoire et administrateurs référents a eu comme objectif une meilleure appréhension de la conduite de projet sur leur territoire. Une formation sur les crises agricoles a été également déployée en février dernier pour les Présidents de territoires et les administrateurs. Enfin, une 2^{ème} action de formation des ambassadeurs de l'offre de services va avoir lieu le 10 mai prochain.
- **la mise à disposition de supports de communication en direction des élus** :
 - Site internet
 - Les publications BIMSA et MSAAlpes Info
 - Le passeport des élus pour les membres des comités de territoires
 - Les communiqués de presse
 - Les flyers mis à votre disposition

Ces actions sont autant de leviers pour promouvoir l'action de notre caisse et animer les territoires.

Permettez-moi avant de conclure ce rapport de faire un **zoom sur notre année 2017** qui s'annonce aussi dynamique que 2016.

Un thème phare en 2017 pour l'animation des territoires : « Le numérique au service de l'accès aux droits »

Avec les actions suivantes :

- des ateliers MSA en ligne,
- la promotion du dispositif Pass'Agri, guide en ligne pour les adhérents concernés par les crises agricoles,
- des actions d'animation - vous découvrez aujourd'hui un stand sur lequel je vous invite à rejoindre notre toute jeune équipe des services civiques, prête à vous convaincre de l'utilité d'ouvrir votre Espace Privé sur le site internet de la MSA

Et des thématiques complémentaires :

- les cotisations
- la prévention routière pour les jeunes
- la prévention santé (aidants, populations fragiles)
- la prévention de la perte d'autonomie.
- les réunions entreprises
- le cumul emploi / retraite

Suite à la mobilisation des Comités locaux de territoires depuis 6 mois, de nouveaux beaux projets territoriaux vont également émerger prochainement à l'initiative des délégués. C'est l'animation de **l'échelon local par l'échelon local**.

Déjà, **plus de 60 actions sont programmées sur les 12 territoires de la MSA Alpes du Nord**. Alors ne nous arrêtons pas là, continuons dans cette dynamique d'animation de nos territoires.

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous les élus qui s'investissent déjà dans l'animation de nos territoires et la promotion de notre Institution et invite chacun à s'engager pour mettre en place, accompagner et assurer la réussite des actions développées par la MSA et le réseau des délégués.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à prendre connaissance des deux derniers témoignages de délégués investis sur nos territoires. »

M. le Président EXERTIER remercie M. Thierry BLANCHET pour son intervention.

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Président EXERTIER présente le **rapport moral du Conseil d'Administration**.

« Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes agricoles et de protection sociale et des partenaires,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Merci à vous d'être venus nombreux à notre Assemblée Générale.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à La Roche sur Foron, dans ce beau département de Haute-Savoie. Merci à Monsieur le Maire de sa présence et merci aux délégués de ce territoire qui, je le sais, sont particulièrement actifs.

« Agir au plus près des adhérents et des territoires » est le thème retenu pour cette journée.

Alors je voudrais débiter mon intervention en vous disant un grand BRAVO, que je crois, nous pouvons partager tous ensemble.

Bravo pour avoir relevé le challenge de reprendre l'initiative de l'action MSA sur les territoires : Empreinte visible d'une des spécificités de notre régime social : la proximité auprès de nos adhérents.

Près de 140 actions recensées en 2016 c'est une performance et une réussite :

- performance qui vous revient à vous délégués pour avoir su vous mobiliser et assurer la montée en charge pour toutes ces actions
- performance pour les services de la caisse – notamment la vie mutualiste mais aussi tous les autres services contributeurs – pour avoir su faire évoluer nos modalités d'intervention,
- performance car cette « explosion » du nombre d'actions s'est faite de façon coordonnée, concertée, équilibrée sur les territoires et avec une grande fidélité aux priorités fixées par notre plan d'ASS, notre plan SST, ainsi que celles fixées par la CAM (Commission d'Action Mutualiste).

Ce bravo c'est moi qui vous l'adresse en tant que Président de la MSA, mais je suis certain qu'il est en réalité celui de tous les participants à ces actions (ils sont plusieurs milliers en 2016) qu'ils soient retraités participant à des ateliers de prévention seniors, Directeur (ou Président) d'une structure agricole dans laquelle est conduite une action collective (par exemple de préparation à la retraite), employeur de main d'œuvre ayant participé à une action d'information sur un thème de prévention ou information sur les évolutions législatives, ou simple habitant d'une commune rurale dans laquelle s'est tenue une action d'envergure.

Ce que nous avons fait collectivement c'est affirmer et démontrer la nécessité d'agir sur les territoires ruraux mais aussi la parfaite légitimité de la MSA dans ce domaine.

Pas question évidemment de nous reposer sur nos lauriers et je veux vous inviter à poursuivre dans cette voie en proposant de nouvelles thématiques d'actions, en nouant de nouveaux partenariats, en explorant de nouveaux territoires ou modes d'intervention.

Je veux, à ce stade, saluer le travail de la Commission d'Action Mutualiste conduite par Thierry Blanchet.

Après ces éléments liminaires et en gardant bien à l'esprit le thème de notre assemblée générale, je vous propose – dans ce rapport moral – de structurer mon propos en deux points :

- les élections MSA 2 ans après,
- la protection sociale qui s'invite dans le débat présidentiel.

Revenons ensemble sur les élections MSA... deux ans après

Voilà donc deux ans que nous avons été élus parmi les 619 délégués MSA Alpes du Nord avec, je le rappelle, près de 55 % de nouveaux élus.

Bien entendu, s'agissant du démarrage d'un cycle nouveau, **l'Institution s'est fixée un nouveau cadre de travail et d'engagement jusqu'en 2020.**

Et 2016 a été consacré pour chaque MSA à des étapes de négociation ou de préparation importantes. Pour Alpes du Nord, elle s'est clôturée :

- par l'adoption de notre Contrat Pluriannuel de Gestion qui fixe, au travers de nombreux indicateurs signés avec la Caisse centrale, les engagements de service de la caisse.
- par l'adoption du schéma directeur immobilier. Sur ce point, nous nous sommes inscrits dans la continuité des orientations retenues lors du précédent mandat qui affirment l'importance d'une présence territoriale dans chaque département,
- et tout récemment (le 27 janvier dernier) par l'adoption du projet de programme de mutualisation de proximité dont le contenu vous a été présenté par le Directeur Général.

Je vous rappelle que ces mutualisations – conduites avec notre « binôme » la MSA Ain-Rhône dont je salue le Président Olivier DE SEYSSEL et le Directeur Général Ludovic MARTIN présents aujourd'hui – visent deux objectifs :

- gagner en performance,
- prévenir tout risque de voir d'ici 2020 des caisses passer en deçà de la taille critique, c'est-à-dire la taille en deçà de laquelle une caisse ne peut plus fonctionner, faute de disposer des effectifs suffisants pour maintenir les compétences et assurer la continuité de service en toutes circonstances.

Il s'agit aussi, pour le réseau MSA, de proposer une réponse nouvelle aux Pouvoirs Publics qui rompt avec l'habitude bien connue de construire des organismes toujours plus gros.

Maintenir nos 35 caisses de MSA c'est :

- agir pour maintenir l'ancrage et la visibilité de la MSA sur les territoires ruraux,
- donner une réalité et du sens à notre implication au sein des organisations professionnelles agricoles,
- maintenir un tissu de proximité dense aussi bien au plan administratif que par votre présence d'élus de terrain.

Bien entendu, ces deux années m'ont aussi permis, comme à chacun d'entre vous, d'être au coeur du processus de fonctionnement de la MSA. Sur ce point, je crois qu'il ne faut pas nous tromper : **ce qu'attendent nos adhérents, c'est avant toute autre chose, un service de qualité sur nos fondamentaux :**

- obtenir une réponse rapide et fiable sur la plate forme de contacts,
- pouvoir utiliser leur espace privé sur le site MSA à tout moment sans interruption de service,
- obtenir le paiement de leurs prestations dans les délais,
- avoir des factures justes,
- sortir d'un Rendez-vous retraite ou installation rassurés et certains que la suite des opérations se fera sans encombre,
- je pourrai évidemment citer des exemples à l'infini.

Des progrès importants ont été accomplis : l'accès à la plate forme téléphonique s'est sensiblement amélioré, les délais se sont raccourcis dans bien des domaines et des modifications dans les procédures de travail permettent d'apporter une plus grande fiabilité dans le traitement de certaines demandes.

Lors de l'Assemblée Générale de l'année passée, je vous indiquais que « nos délais retrouvaient progressivement un niveau acceptable », aujourd'hui, je crois pouvoir dire que nos délais et stocks sont satisfaisants dans presque tous les secteurs.

Bien sûr, vous comme moi sommes interpellés sur le terrain par les adhérents rencontrant des difficultés dans le traitement de leur dossier.

Il nous appartient d'y accorder toute l'attention nécessaire mais soyons conscients qu'au regard du nombre de demandes traitées, près de 210 000 en 2016, ces situations restent très peu nombreuses. Je note d'ailleurs que, très régulièrement l'analyse de ces signalements montre qu'il existe un ou plusieurs points d'incompréhension entre la MSA et l'adhérent et qu'un échange assez simple permet de clarifier la situation.

Pour échanger très régulièrement sur ce sujet avec le Directeur Général et comme il l'a d'ailleurs très bien montré dans son rapport d'activité, les équipes administratives sont attentives et mobilisées et recherchent en permanence des solutions permettant de mieux répondre à ces réclamations. De plus en plus, un appel téléphonique remplace – ou précède – le traditionnel courrier de réponse administratif.

Le développement des services dématérialisés constitue un enjeu particulier : c'est d'abord une aspiration pour nombre de nos adhérents – jeunes ou moins jeunes.

Outre des informations relatives à la législation, aux actions de la caisse ou des échelons, des conseils, vous y trouver surtout la réponse à la plupart de vos questionnements : dates et montants des remboursements, attestations diverses, déclarations de ressources ...

Il faut donc créer son espace privé et utiliser au maximum cette faculté qui nous est donnée d'accéder à tout moment à ces services simples et rapides.

Pour autant, nous ne devons pas oublier ceux qui rencontrent des difficultés d'accès au numérique. C'est le sens des actions, MSA en ligne ou Coup de pouce Connexion, programmées sur les territoires que je vous invite à promouvoir plus fortement encore.

Pour finir sur cette année 2016, je voudrais **prendre un temps d'arrêt sur notre mobilisation pour accompagner la crise agricole.**

Dans ce domaine économique, gardons nous de généraliser car? bien entendu? la situation est très différente selon nos territoires.

On le sait l'Isère se trouve davantage en difficulté et nombre de filières sont en crise, nous amenant d'ailleurs à fléchir davantage de moyens sur ce département : Prises en charges de cotisations, actions des travailleurs sociaux ...

La Savoie et la Haute Savoie s'en sortent mieux en raison d'un engagement et d'une structuration maintenant très ancienne autour des AOC, telles que le reblochon, le beaufort, la filière viticole, le développement des marchés de proximité.

France entière, la situation est extrêmement dégradée et nous pouvons aujourd'hui parler de l'urgence à agir dans certaines filières. Près de 40 % de nos adhérents non salariés ont un revenu agricole inférieur à 4 248 Euros par an et cela dure parfois depuis plusieurs années. Nous ne pouvons et ne devons nous résigner devant un tel constat.

Notre agriculture est en danger, il y a nécessité pour nous dirigeants locaux et nationaux de porter un projet, une ambition, un espoir pour les agriculteurs français dans ce contexte difficile. En quelques années, notre agriculture française est passée de 2^{ème} puissance mondiale exportatrice à la 6^{ème} place. Nous avons la plus faible productivité d'Europe à pays équivalents, due en partie, aux charges et normes spécifiquement françaises qui pèsent sur notre profession. Il y a urgence à remettre l'agriculture française au cœur du débat politique.

Bien entendu, je le réaffirme, la solution passera par une revalorisation des prix, pas par des mesures sociales. Il n'en reste pas moins que nos adhérents comptent aujourd'hui sur nous et les Pouvoirs Publics s'appuient sur nous pour agir. C'est le sens des mesures annoncées dans le cadre du plan de consolidation de l'agriculture qui, je vous le rappelle reprend des mesures proposées par la MSA : RDV Prestations, mesures d'accompagnement à la reconversion, Prises en charges de cotisations ...

Même l'entreprise commerciale Lidl, qui a mis en place une mesure de soutien aux exploitants, s'est appuyée sur la MSA pour en assurer la concrétisation matérielle.

Vous l'avez vu dans le détail des données chiffrées présentées par le Directeur général, la MSA a pris ses responsabilités dans le champ d'action qui est le sien, aux côtés des autres acteurs et organisations professionnelles avec au total près de 11 Millions d'Euros mobilisés sous la forme :

- de prises en charge de cotisations,
- d'allègements de charges,
- d'échéanciers de paiement,

et cela au regard des 51 Millions d'Euros de cotisations appelés par la MSA Alpes du Nord auprès des exploitants en 2016.

Bien entendu, notre intervention s'exerce aussi sur d'autres champs :

- une fois encore, il nous faut avoir pleine conscience que nos dispositifs Regain des Savoie et Sillon Dauphinois (*à destination des agriculteurs en situation de détresse sociale ou/et économique environ 650 exploitants suivis*), restent y compris au niveau national, cités en exemple. Et je crois que c'est particulièrement dans ces périodes de crise que l'on en mesure réellement leur importance. Il nous faut continuer à les adapter pour aller encore plus loin ... c'est le sens du réseau d'élus agriculteurs qui est en cours d'installation pour écouter, entendre et faciliter les prises de contacts.
- l'ouverture de nouveaux droits est aussi un sujet majeur. L'assouplissement de l'accès à la prime d'activité ou la possibilité d'organiser un Rendez-vous prestations constitue des actions concrètes répondant à la situation de crise que nous rencontrons.

Je voudrais, sur ce sujet, parler franc et clair. Nous savons et d'ailleurs nous partageons avec les autres organisations professionnelles agricoles, que certains exploitants devront arrêter leur activité pour des raisons économiques : investissements trop importants, chute des prix, accident de vie, les origines peuvent en être multiples ... mais l'effet est toujours le même : des agriculteurs désarçonnés, sans perspectives et souvent sans solution.

Notre responsabilité n'est pas de laisser faire ou d'attendre encore et encore ; notre responsabilité c'est d'agir et de tout faire pour construire des réponses adaptées.

Alors j'appelle de mes vœux la concrétisation d'actions d'accompagnement adaptées et partenariales – dans lesquelles la MSA prendrait pleinement sa place :

- accompagnement à la cessation d'activité : des dispositifs existent mais sont perfectibles, notamment autour de la reconversion professionnelle car un agriculteur a de nombreux savoir-faire, de nombreuses compétences à faire valoir.
- mais pour ma part, je crois qu'il nous faut aussi continuer à inventer de nouvelles réponses : **un dispositif d'accompagnement au développement d'activité complémentaire** manque cruellement dans certaines situations car il permettrait de maintenir des exploitants en activité tout en leur permettant de compléter leurs revenus par l'exercice d'une activité secondaire.

- un dispositif d'accompagnement financier simple et peu coûteux pourrait être créé pour permettre à ces exploitants de développer une double compétence, soit en tant qu'indépendant soit en tant que salarié.

Bien sûr les sujets sont multiples, j'aurais notamment pu prendre un long moment pour évoquer avec vous les dégâts du loup. C'est un sujet sur lequel la MSA était en retrait jusqu'à ce jour non par désintérêt mais parce que la mobilisation des autres organisations était forte. La dégradation progressive de la situation nous oblige aujourd'hui à agir avec les éleveurs, avec les syndicats professionnels, avec l'Etat, car le traumatisme vécu par les éleveurs est tel qu'il agit sur leur propre santé, qu'il a également des effets sur leur famille.

Nous prendrons le temps nécessaire pour construire avec vous sur les territoires des réponses adaptés aux attentes.

Alors vous le voyez, 20 mois après ces élections MSA les chantiers ouverts sont nombreux, il reste beaucoup à faire mais nous pouvons collectivement être satisfaits de cette première étape de mandat.

Ce qui m'amène tout naturellement à aborder mon deuxième sujet : les élections présidentielles...

Il ne s'agit pas ici d'inscrire mon propos dans une démarche partisane mais de partager avec vous quelques constats et aspirations de la MSA.

En premier lieu un constat positif : **la Sécurité Sociale s'est invitée dans le débat présidentiel.**

- qu'il s'agisse de l'organisation de notre système de retraite (*nombre d'annuité, âge de départ, niveau des pensions*) de l'organisation du système de soins ou de l'articulation entre les remboursements du régime de base et des Complémentaires Santé,
- qu'il s'agisse de cotisations et de leurs effets sur l'emploi, du devenir du RSI,
- qu'il s'agisse de TVA « sociale » ou d'autres modalités de financement de la protection sociale,

La Sécurité Sociale s'est invitée dans le débat, montrant l'attachement de chacune et chacun d'entre nous à cette belle réussite française. Bien sûr, il faudra continuer à la faire évoluer, bien sûr nous aurons, nous-mêmes ressortissants du régime agricole, des choses à faire valoir. Mais ces élections auront, une nouvelle fois, donné l'occasion de montrer l'importance pour tous de cette protection construite par nos aînés.

Et je veux dire ici combien le fait pour la MSA d'être habitée de deux composantes - les salariés et les non salariés - est riche et porteur d'une vision équilibrée.

Alors justement que souhaitons-nous porter pour la MSA à l'occasion de ces élections ?

En second lieu, partager **notre identité et notre singularité**

La MSA est un organisme de protection sociale professionnel caractérisé par son guichet unique, sa démocratie sociale et son esprit de responsabilité au service des adhérents. Plus qu'un organisme assurant pour le monde agricole ce qui est assuré par d'autres, la MSA c'est une proximité du quotidien, de l'action sur les territoires et une assise délibérément professionnelle.

Tout cela il faut le faire valoir et le faire savoir pour que ceux qui voudraient céder à la spirale du gigantisme ou de la standardisation vers un régime unique de protection sociale, comprennent le sens de notre action.

En cela, je crois plus que jamais nécessaire de rappeler combien nous avons et nous aurons demain besoin du soutien de tous les acteurs professionnels et syndicaux agricoles pour défendre ce modèle qui conforte la défense des intérêts agricoles dans le concert des organisations professionnelles agricoles au plus haut niveau.

Notre savoir-faire au service du monde agricole et des acteurs ruraux s'exprime dans nos méthodes d'intervention (*je citerai par exemple la Santé sécurité au Travail*), dans l'attention portée aux territoires, aux jeunes, dans notre capacité à travailler et à construire avec d'autres mais aussi à inventer ou innover : citons par exemple les MARPA, Répit bulle d'air ou Présence verte professionnel.

Mais pour continuer à faire vivre cette proximité, à continuer notre développement au service des populations, il nous faudra relever un challenge de taille, pour lequel le soutien d'un futur président sera indispensable, celui de **l'élargissement du périmètre d'activité et de l'affiliation**.

Là encore, nos propositions sont simples et logiques et visent à renforcer le périmètre d'attractivité de la MSA en affiliant au régime agricole.

Nous devons obtenir des Pouvoirs Publics d'élargir l'assiette MSA à l'ensemble des activités agricoles, artisans ruraux mais aussi et surtout toutes les entreprises agricoles privées car on ne peut que constater que beaucoup d'entreprises ont une activité agroalimentaire mais ne sont pas affiliées au régime agricole.

Pourquoi deux entreprises exerçant une activité similaire : SODIAAL et LACTALIS sont pour l'une au régime agricole, pour l'autre pas ?

Nous devons aussi agir pour que les activités de production d'énergie renouvelable dès lors qu'elles ont pour support une exploitation ou une entreprise agricole, les activités d'agrotourisme.

Au total, ce sont environ 85 000 entreprises et 700 000 salariés qui sont concernés.

C'est le sens d'une des motions qui va vous être présentée tout à l'heure par notre 1^{er} Vice Président Thierry GIRARD.

Pour terminer sur cette perspective électorale, je voudrais partager un point de satisfaction et formuler un souhait.

Ma satisfaction porte sur la capacité qu'aura eu la MSA à **être au rendez-vous des multiples réformes sociales** et mon souhait ... que cette inflation de réformes puisse par moment être suivie d'une période de pause ...

Déclaration Sociale Nominative, Prime d'activité, évolution du TESA, prélèvement à la source, Liquidation Unique des Régimes Alignés (la fameuse LURA), Accords de la Production Agricole et ancienneté zéro, Tiers Payant Généralisé, Micro Bénéfice Agricole et j'en passe ...

Autant d'évolutions réglementaires majeures dans lesquelles la MSA s'est engagée pleinement pour adapter ses outils informatiques, former ses agents, informer et communiquer auprès des élus et des adhérents.

Malheureusement le cadre de cette Assemblée ne me permet pas de détailler ces évolutions qui sont toutes importantes, qui auront toutes une influence sur notre vie quotidienne ou celle de nos entreprises.

Là encore ce que je souhaiterai partager avec vous, c'est la volonté indéfectible de la MSA de vous accompagner au mieux dans des contextes réglementaires souvent très instables et complexes.

Alors pour tout cela, je voudrais remercier, au nom du Conseil d'administration, l'ensemble de la Direction et l'ensemble du personnel MSA dont je salue l'engagement quotidien.

Je remercie mes collègues du Conseil d'administration avec un message particulier en direction du 1^{er} Vice Président Thierry GIRARD avec qui notre collaboration est fructueuse,

Je vous remercie vous tous, Mesdames, Messieurs les délégués, car votre engagement fait la spécificité et la richesse de notre régime.

Enfin, et une fois n'est pas coutume, je vous propose de clore mon intervention par une citation qui m'apparaît dans l'environnement qui est le nôtre parfaitement d'actualité :

**« Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire »
Henri Bergson**

Je vous remercie de votre attention. »

M. EXERTIER invite maintenant l'Assemblée à prendre connaissance **d'un court film réalisé par TV8 Mont Blanc "la semaine sur la démarche Regain des Savoie d'accompagnement des exploitants en situation fragile"**.

« La nouvelle dynamique impulsée en 2016-2017 au sein de Regain a permis de mettre en place un réseau d'élus des organisations professionnelles agricoles. Ces élus ont pour rôle d'écouter, entendre, faciliter et accompagner la prise de contact des agriculteurs en situation fragile dans un esprit de bienveillance, de confiance et de discrétion. La synergie mise en place entre ces élus et les partenaires de Regain illustre parfaitement la volonté de la MSA d'agir au plus près des adhérents et des territoires. Elle met particulièrement en valeur le rôle des élus MSA dans l'accompagnement des adhérents, notamment auprès des plus vulnérables d'entre eux. »

Au terme de **cette première partie statutaire**, M. le Président EXERTIER précise que l'Assemblée Générale n'a plus à statuer sur l'affectation des réserves financières. Toutefois, elle doit encore se prononcer sur le rapport annuel de l'activité du Conseil d'Administration de l'exercice écoulé et sur ses projets d'avenir. Aussi il est demandé aux délégués d'approuver les différents rapports présentés.

Mis aux voix, les rapports et communications du Conseil d'Administration sont adoptés à l'unanimité par les délégués présents.

Par ce vote unanime, M. le Président EXERTIER remercie les délégués de la confiance témoignée.

Avant de clore cette première partie, M. Martial SADDIER, Vice-Président de la Région Auvergne Rhône en charge de l'économie et de l'emploi - Député de la 3ème circonscription de la Haute-Savoie, a souhaité prendre la parole dont un extrait de son discours est repris ci-après :

« ... Vous n'êtes effectivement, à mes yeux et à ceux de la région Auvergne Rhône-Alpes, pas que des numéros. Là où on s'interroge beaucoup sur l'agrandissement de cette grande nouvelle région AURA, pour l'agriculture et pour l'agroalimentaire, c'est certain, c'est un atout et un avantage. Parce que bien évidemment, la dominante en Auvergne, c'est Michelin, l'agriculture et l'agroalimentaire. L'arrivée de l'Auvergne a consolidé la place, le rôle et l'action de la région en matière d'agriculture.

Au-delà des mots, l'agriculture, l'agroalimentaire, les femmes et les hommes qui sont derrière au quotidien, en emploi direct et indirect, ceux que vous représentez aujourd'hui la MSA, sont au cœur de l'action régionale. Vous faites partie des 8 secteurs prioritaires dans le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation que j'ai écrit et fait voter le 15 décembre ... ».

M. EXERTIER remercie M. Martial SADDIER pour sa venue et pour l'intérêt porté à notre Assemblée Générale.

PRESENTATION DES MOTIONS

Le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale de cette année 4 motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée.

M. EXERTIER donne la parole à **M. Thierry GIRARD, 1^{er} Vice-Président**, pour présenter **ces 4 motions** qui seront, chacune, soumises au vote des délégués.

Vœux n° 1 : Motion relative au renforcement du périmètre d'activité MSA

L'Assemblée Générale, consciente de la nécessité de trouver des solutions pour renforcer durablement l'activité des MSA, demande le renforcement de sa politique d'affiliation et une évolution des critères d'affiliation pour que relèvent de la protection sociale agricole :

- les activités dans le secteur agroalimentaire qui relèvent du régime général si elles sont sous forme sociétaire alors qu'elles relèvent du régime agricole si elles sont sous forme coopérative. Cette situation pouvant être facteur d'insécurité en matière d'affiliation et d'incohérence vis-à-vis de la politique sociale des groupes
- les filiales de 3ème degré qui sont par nature, proches de l'agriculture et pour répondre aux enjeux de restructuration et d'harmonisation des régimes de protection sociale dans un même groupe,
- les activités dans le prolongement de l'acte de production et d'agrotourisme exercées par un membre de la famille de l'exploitant
- les activités de production d'énergie renouvelable réalisées sur une exploitation ou entreprise agricole.

La motion relative au renforcement du périmètre d'activité MSA est adoptée à la majorité des voix moins 1 abstention.

Vœux n° 2 : Motion relative à l'accompagnement des transmissions d'exploitation

L'Assemblée Générale, pour la deuxième année consécutive, et eu égard aux importants travaux de réflexion conduits avec les Jeunes Agriculteurs de Haute Savoie :

- souligne l'impérieuse nécessité de faciliter les transmissions d'exploitations,
- estime que l'exonération mise en place en direction des jeunes agriculteurs constitue un levier d'accompagnement efficace,
- demande qu'un dispositif d'allègement de charge soit simultanément créé en faveur des cédants sur leurs 5 dernières années d'activité, afin de le porter en majeure partie au bénéfice du jeune agriculteur.

La motion relative à l'accompagnement des transmissions d'exploitation est adoptée à la majorité des voix moins 12 abstentions.

Vœux n° 3 : Motion relative à la revalorisation des retraites agricoles des non salariés

L'Assemblée Générale :

- se félicite des mesures permettant d'atteindre progressivement un niveau de retraite minimal correspondant à 75 % du SMIC,
- regrette le sous financement de ce dispositif qui par l'octroi de points gratuits de RCO sans compensation équivalente par l'état, met en péril l'équilibre de long terme,
- note avec intérêt l'ouverture d'un débat entre la profession et les pouvoirs publics portant sur le passage à un calcul sur les 25 meilleures années et la décision de porter le taux de cotisation RCO à 3,5 % en 2017 et 4 % en 2018,
- apporte un soutien de principe à la proposition de loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le jeudi 02 Février 2017, visant à porter à 85 % du SMIC la retraite minimale pour une carrière complète.

La motion relative à la revalorisation des retraites agricoles des non salariés est adoptée à la majorité des voix moins 2 abstentions.

Vœux n° 4 : Motion relative au montant des ressources non salariées à retenir pour l'allocation logement

L'Assemblée Générale :

- est consciente que l'application d'une évaluation forfaitaire des ressources pour les non salariés en cas de revenus inférieurs au seuil fixé par la loi pénalise les allocataires non salariés,
- demande qu'un nouveau dispositif réglementaire soit mis en place, permettant la prise en compte des ressources au plus près de la réalité des revenus dont disposent les allocataires non salariés.

La motion relative au montant des ressources non salariées à retenir pour l'allocation logement est adoptée à l'unanimité à la majorité des voix moins 5 abstentions.

M. le Président EXERTIER remercie les délégués pour ce vote.

QUESTIONS DES DELEGUES

M. EXERTIER, propose maintenant d'aborder le point **des questions des délégués** et en rappelle le principe.

Les délégués ont eu la possibilité de formuler des questions au dos du coupon – réponse transmis avec le carton d'invitation, dont certaines ont été reformulées pour en faciliter la compréhension.

Les questions et les réponses sont présentées par les Agents de Direction en charge du domaine d'activité concerné par le thème de la question.

Question de M. DONCHE Charles et M. Didier MOILLE - 2ème collège - Haute-Savoie

Est-il possible que le ou les suppléants délégués du territoire puissent assister à l'Assemblée Générale en cas d'indisponibilité d'un ou des titulaires délégués du territoire du même collège ?

Réponse

C'est un sujet ancien pour lequel il n'y a pas de bonne solution d'évolution législative. Les textes de lois régissant la participation des délégués titulaires des caisses de MSA, ne prévoit pas que les délégués suppléants puissent remplacer le titulaire absent. Pour rappel, les délégués du collège des salariés n'ont d'ailleurs pas de suppléants désignés.

L'enjeu se situe davantage dans la participation de ces élus suppléants et suivants de liste à la vie mutualiste de la caisse de MSA. Je vous rappelle qu'il est tout à fait possible pour eux de contribuer à l'animation des territoires, aux comités locaux et de prendre part aux actions.

Ces personnes reçoivent d'ailleurs les mêmes communications que les délégués titulaires (MSAlpes Info, BIMSA, invitation aux actions de territoire ...).

Question de M. LEGER Michel - 2ème collège - Savoie

Un salarié ayant subi un accident du travail perçoit des indemnités journalières devant couvrir sa perte de salaire :

- pourquoi les Indemnités journalières dans le cadre d'accidents du travail ne couvrent-elles pas à 100 % les salaires ?
- pourquoi les salariés ne sont-ils pas informés de cette perte de revenus ?
- quels rôles, nous délégués, pouvons-nous avoir dans la diffusion de cette information ? avec quel moyen ?

Réponse

Le règlement des prestations nature au titre du risque « Accident du travail / Maladies professionnelles » est régi par le Code de la Sécurité Sociale.

Le remboursement s'effectue toujours dans les conditions de l'assurance maladie et sur la base de 100 % du tarif de responsabilité de l'assurance maladie.

La victime est redevable :

- des dépassements d'honoraires,
- des dépassements de tarifs,
- des participations forfaitaires,
- des franchises médicales.

Exemple : Pour une consultation de médecin à 30 €, le tarif de responsabilité est de 23 €, le remboursement au titre des Accidents du Travail est de 23 € et le reste à charge de la victime (ou de sa Complémentaire) est de 7 €.

Dès lors que la victime présente la Feuille Accident du Travail (FAT), le système de tiers payant, appelé communément « dispense d'avance des frais », est accordé de plein droit sur le tarif de responsabilité.

A titre d'information, le nombre de Déclarations d'Accidents du Travail en 2016 était de :

- 706 pour les non salariés,
- 2 432 pour les salariés.

Question de M. REYNIER Pierre - 1er collège - Isère

La prévention est le meilleur moyen d'anticiper sur les risques sanitaires.

Les prises de position pour ou contre le bienfait du vaccin antigrippal à la radio ou la télévision paraissent déplacées.

Seulement 25 à 30 % des professionnels de santé se sentent concernés.

Bien que cette vaccination ne soit pas obligatoire, pourquoi ne mettrions-nous pas au programme un jour de délai de carence supplémentaire, quel que soit le milieu professionnel, aux personnes n'ayant pas cru bon de se prémunir ?

Réponse

Quoique très soutenue par les caisses d'assurance-maladie, la vaccination anti-grippe reste dans notre pays une démarche individuelle volontaire.

Il est également important de rappeler que :

- le vaccin anti-grippe est pris en charge à 100 % pour les personnes à risque, en particulier les personnes de + de 65 ans,
- un bon de prise en charge est adressé chaque année par la MSA aux personnes à risque, que ceux qui se sont déjà fait vaccinés peuvent directement retirer le vaccin chez un infirmier (en expérimentation le pharmacien) sans passer par leur médecin.

La mise en place de mesures plus coercitives, comme l'instauration d'un jour de carence supplémentaire pour les personnes non-vaccinées relève du Parlement et n'est pas à ce jour évoquée.

Question de M. BUEMI Raymond - 2ème collège - Savoie

Quels sont les avantages de ne pas fusionner la MSA et le régime général ?

Réponse

La MSA est un régime professionnel à la mesure des problématiques du monde agricole salarié et non salarié.

Si la majorité des prestations légales pour les salariés notamment est commune aux prestations servies par le régime général, le régime agricole déploie des démarches spécifiques en direction de ses publics.

On peut citer :

- une médecine du travail propre au secteur,
- un service de prévention des risques professionnels adapté aux métiers de l'agriculture,
- un accompagnement des publics agricoles fragiles salariés et non salariés

Par ailleurs, en tant qu'organisme professionnel agricole (OPA), la MSA développe des relations privilégiées avec les autres organismes agricoles, permettant ainsi une prise en compte des problématiques du secteur et des actions adaptées. Le statut d'OPA par lui-même et la mission d'animateur des territoires ruraux légitiment une action sur les territoires, contribuant ainsi à défendre la place du monde agricole et rural dans la société.

Cette action est d'ailleurs renforcée par la singularité de notre régime démocratique, quasiment le seul encore à être élu et qui garantit la proximité avec les adhérents.

Question de M. BELOT Jean-Marie - 2ème collège - Isère

Ne se dirige-t-on pas dans la course des réformes de la Sécurité Sociale vers l'extinction de la Sécurité Sociale ?

La souscription d'une Complémentaire Santé devient indispensable et son coût ne cesse d'augmenter.

En parallèle, les Pouvoirs Publics exigent des organismes de Sécurité Sociale des prouesses de rentabilité en diminuant leur financement (*la réponse sera apportée dans l'intervention suivante*).

Réponse

La question est difficile. Voici cependant quelques éléments d'éclairage :

- la part du régime obligatoire dans les dépenses françaises de santé est stable depuis 15 ans (76-77 %),
- cet effort important (*pour maintenir ce ratio, il faut augmenter les dépenses du RO chaque année*) masque des évolutions différenciées : une augmentation des personnes en ALD (Affection de Longue Durée) et donc des dépenses associées et un recul des niveaux individuels de remboursement,
- la France est le 2^{ème} pays européen sur le pourcentage des dépenses de santé assurés par des organismes complémentaires (14 %), mais aussi le 2^{ème} pays ayant le reste à charge des ménages le + faible (- de 10%).

Question de M. TISSOT André - 1er collège - Haute-Savoie

Pris en étau entre une diminution des moyens financiers et humains imposée (COG) et de nouvelles missions à assurer (période d'activité, plan de sauvegarde ...), malgré les gains de productivité (dématérialisation, mutualisation), n'avons-nous pas atteint la limite dans la qualité et la disponibilité du service aux adhérents et pourra-t-on continuer à développer MSA Services ?

Réponse

La nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion), avec les missions et les rendus d'effectifs qu'elle comporte, est effectivement un défi pour chaque MSA.

Les mutualisations, le développement d'outils informatiques, le perfectionnement de nos organisations sont autant de leviers pour réussir ce challenge.

Tous nos efforts sont centrés sur deux objectifs : maintenir notre présence et notre capacité d'action en proximité (c'est-à-dire concrètement maintenir les travailleurs sociaux, les préventeurs, les conseillers...) et garantir le niveau de qualité attendu par nos adhérents : taux de réponse téléphonique, délais de traitement des dossiers...

C'est un équilibre difficile à atteindre mais sur lequel nous trouvons des solutions notamment au travers des mutualisations.

Le développement de MSA Services et des autres associations sur les territoires répond à une autre logique : créer et déployer de nouveaux services en réponse aux besoins des populations, en particulier, celles habitant les territoires ruraux. Ce développement est indépendant des contraintes de service public. Et le déploiement de Bulle d'Air - service de répit à domicile des aidants - par exemple, démontre bien tous les bénéfices de ce type de service que le groupe MSA peut apporter à la population.

Question de M. DUCHENE Michel - 1er collège - Savoie

Devant la difficulté de mettre en place des ateliers MSA en ligne (formation) pour les seniors, les délégués, membres des Comités de territoires, ne pourraient-ils pas venir en aide aux adhérents qui n'ont pas Internet ?

La MSA ne pourrait-elle pas prévoir une formation informatique pour ces délégués volontaires lors de leur réunion de territoire déjà programmée ?

Réponse

Sur chaque territoire, un délégué relais volontaire a suivi une formation à l'animation des ateliers MSA en ligne. Ces ateliers pédagogiques peuvent être organisés à l'initiative des délégués MSA sur chaque territoire. Ils s'adressent aux délégués et aux adhérents MSA qui savent déjà utiliser l'outil informatique (navigation, gestion des documents...) et qui souhaitent être plus à l'aise avec l'offre numérique de la MSA.

Je vous invite donc dans un premier temps à organiser un atelier sur votre territoire à l'attention des délégués afin que chaque participant puisse être un relais efficace auprès des adhérents.

Pour les adhérents qui ne sont pas équipés informatiquement, la MSA met à disposition de ses adhérents un espace équipé de matériel informatique en libre-service dans ses agences de Chambéry, Annecy, Grenoble, Saint-Marcellin et Vienne.

Des conventions sont également signées avec certaines MSAP des 3 départements.

Toutes ces informations, vous pouvez bien entendu les retrouver dans l'outil qui vous a été remis à l'émargement « tout savoir sur... l'offre numérique MSA au service de l'accès aux droits ».

Je vous encourage vivement à l'utiliser auprès des adhérents... vous pouvez également profiter aujourd'hui du stand dédié à cette thématique phare de l'animation des territoires 2017, en allant rencontrer l'équipe de la Relation Adhérents présente.

Question de M. VIBERT Maurice - 1er collège - Savoie

Où en est le combat des retraites de « misère » des agriculteurs ?

Ne devrait-on pas être dispensé de la CSG et de la CRDS ?

Réponse

Ce sujet a déjà été abordé lors de l'Assemblée Générale précédente par une question quasi similaire qui avait été posée par M. CHAIZE du 1er collège - Isère et une motion a été prise dans ce sens aujourd'hui.

On ne peut que constater le niveau actuel des retraites servis par la protection sociale agricole.

Et dans le même temps, les revenus professionnels diminuent et les taux de cotisations peuvent difficilement être augmentés.

Toutefois, quelques marches ont été franchies pour porter, dans le cas d'une carrière complète, le montant à 75 % du Smic (896,21 €) et des initiatives complémentaires y compris parlementaires sont prises dans ce sens (*nous en avons parlé lors de la motion*).

Mais la question globale relève d'un débat politique, sur les choix futurs que nous ferons pour les retraites et pas seulement agricoles ainsi que les moyens qui seront alloués pour les financer.

Concernant plus particulièrement la question posée sur la CSG et la RDS, la dernière loi de financement de la Sécurité Sociale a relevé les seuils d'exonération de la CSG pour les porter à :

- 10 996 € pour une personne seule.
- 16 868 € pour un couple.

et un taux réduit applicable (3.80 % au titre de la CSG et de 0.5 % RDS) pour les revenus inférieurs à :

- 14 375 € pour une personne seule
- 22 051 € pour un couple.

(exonération totale pour les bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) et de l'ASI Allocation Supplémentaire d'Invalidité)

sachant que le seuil applicable au-delà de ce revenu fiscal de référence est de 6,60 % au titre de la CSG et 0,50 € au titre de la RDS 0,50 %.

Question de Mme FRANCOZ Gisèle - 1er collège - Savoie

Chaque fin d'année nous, assurés, recevons le bilan de nos frais de soins occasionnés sur ladite année.

Personnellement, je trouve cela peu « social », nous ne faisons pas exprès d'être malade, je pense que 100 % d'entre nous souhaiteraient coûter 0 € à la MSA ou Sécurité Sociale. SVP, arrêtez d'envoyer ces décomptes.

Réponse

Cette information, certes ne tombe pas toujours au bon moment pour certains assurés, mais elle a comme objectif général de sensibiliser les citoyens aux coûts du système de santé.

En effet, voté par nos parlementaires, l'envoi obligatoire du Relevé Annuel de Prestations Santé permet de porter à la connaissance de chacun le récapitulatif des dépenses qu'il a générées et ainsi valoriser la qualité de notre système de soins.

Ce document récapitule pour chaque année civile l'ensemble des frais remboursés directement ou versés aux professionnels et établissements de santé.

Connaissez-vous le coût de certains soins ?

- une journée en service de réanimation à l'hôpital s'élève en moyenne à 1 430 €,
- un séjour à l'hôpital pour une opération de l'appendicite coûte en moyenne 2 450 €,
- un examen d'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) coûte en moyenne 350 €.

Le recours le plus efficace possible aux médecins, aux hôpitaux, aux médicaments reste aujourd'hui encore une source d'économie pour la Sécurité Sociale.

Question de M. Philippe COLMARD - 2ème collège - Haute-Savoie

Plateforme téléphonique non fonctionnelle.

Après avoir composé le n° cristal, nous sommes obligés de raccrocher pour prendre rendez-vous au service médical, auprès des assistantes sociales, etc ...

Nous devrions être dirigés directement vers ces services.

Réponse

La PFS (Plateforme de Services) a une dimension généraliste et assure une réponse sur l'ensemble des prestations légales.

Les secrétariats du service médical ou de l'Action Sanitaire et Sociale ne sont pas dimensionnés pour prendre en charge plusieurs appels simultanés orientés par la PFS.

Les télé-conseillers devraient alors attendre qu'une ligne du secrétariat soit à nouveau disponible pour la prise en charge d'un appel à transférer. Ces temps d'attente auraient une répercussion sur tous les appels entrants car nos téléconseillers seraient moins disponibles pour répondre à d'autres appels.

M. le Président EXERTIER rappelle que l'Assemblée Générale est effectivement un moment privilégié pour poser des questions mais il tient à souligner que tout au long de l'année les élus ont la possibilité de faire remonter leurs questions ou demandes par l'intermédiaire des Présidents des Comités Locaux de Territoires.

-:-:-

Après de ce tour d'horizon très complet de l'activité de la Caisse portant sur l'année 2016, M. EXERTIER ouvre maintenant **la deuxième partie des travaux de cette Assemblée Générale** qui a pour thème :

« Agir au plus près des adhérents et des territoires »

Pour introduire ce thème, M. EXERTIER laisse la parole à **M. Thierry GIRARD, 1^{er} Vice-Président.**

« Nous l'avons dit : **« Agir au plus près des adhérents et des territoires »** est le thème de notre Assemblée Générale cette année.

Nous l'avons vu, l'action de la MSA auprès de ses 157 200 adhérents en Alpes du Nord est multiple à l'image de la variété des missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics.

Dans le commentaire du rapport d'activité 2016, le Directeur est revenu sur l'action des services auprès des adhérents afin de permettre à chacun d'accéder à ses droits, tous ses droits en cette période où plus que jamais, la protection sociale prend tout son sens. Informer, orienter, verser des prestations, recouvrir des cotisations, accompagner quand la situation devient délicate, telles sont les missions de la MSA. Le tour d'horizon de l'activité ainsi que les chiffres clés de l'année démontrent l'investissement de l'organisme dans le service à l'adhérent et aux territoires.

Le Président a également souligné la place toute particulière de la MSA dans le paysage agricole, une MSA qui se consacre entièrement à ses missions ainsi qu'à la recherche d'une meilleure performance au service des adhérents agricoles. L'ancrage territorial est ce qui caractérise notre Institution de protection sociale, le Président l'a rappelé et votre présence d'élus de proximité constitue une véritable plus-value pour les adhérents.

La MSA n'est pas une « administration » comme les autres, elle porte un visage humain et au-delà des collaborateurs MSA au contact des adhérents, ce visage humain, c'est vous les délégués qui l'incarne. D'ailleurs, pendant le temps de repas, vous pourrez prendre connaissance des 12 équipes animant les territoires de la MSA dans le cadre de l'exposition des affiches qui leur est consacrée et qui ont vocation à être largement diffusées sur les territoires.

Thierry BLANCHET, Président de la Commission d'Action Mutualiste est lui aussi intervenu pour mettre en valeur l'action primordiale des élus sur les territoires, l'action de chacun d'entre eux afin de :

- relayer les missions de la MSA, organisme de Sécurité Sociale mais également Organisme Professionnel Agricole, animateur des territoires ruraux,
- relayer et aussi amplifier cette action tant dans les interventions individuelles que dans le montage de projets collectifs.

La séquence des questions a montré la richesse des débats et la dynamique de notre régime démocratique.

En conclusion de cette Assemblée Générale, nous avons souhaité illustrer ces différentes lignes d'action par une **représentation théâtrale jouée par la Compagnie Les Héliades : Aimer(ça) la vie !**

Cette pièce que nous vous présentons aujourd'hui a été commandée par une autre MSA dans la période préparatoire aux élections 2015.

Sur le ton humoristique, elle revient sur la palette des domaines d'intervention de la MSA, notre « fameux » guichet unique et sur l'intérêt du rôle du délégué. Car bien connaître l'Institution que l'on représente, c'est déjà promouvoir son action.

Bonne représentation à tous ! »

-:-:-

Avant de clore les travaux de cette journée, M. EXERTIER :

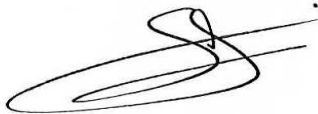
- rappelle que **les animations annoncées au cours de cette matinée** (Pôle numérique – Stand AFDI - Affiches des Comités Locaux de Territoires) sont installées au rez-de-chaussée et invite les participants à s'y rendre si ce n'est déjà fait,
- informe qu'un **diaporama d'actions conduites sur les territoires** est projeté en boucle pendant le temps du déjeuner.

- incite aussi les participants à compléter **le questionnaire de satisfaction** inséré dans le dossier remis à chacun en début de séance.
Une urne est mise à disposition au rez-de-chaussée pour les recueillir.

Puis, il renouvelle ses remerciements à l'ensemble des participants et les invite à partager un moment de convivialité autour d'un cocktail déjeunatoire également au rez-de-chaussée.

M. Jean-Jacques EXERTIER déclare l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord close à 13 h.15

Le secrétaire de séance,
Sébastien BISMUTH-KIMPE



Le Président,
Jean-Jacques EXERTIER

